



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann DUPUIS (EàG) et consorts «Fermeture définitive du Répit: quelles solutions à la crise du dispositif d'hébergement d'urgence?»
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour garantir l'ouverture prochaine d'un ou de nouveau(x) lieu(x) d'hébergement d'urgence au moins équivalent dans l'offre à celui du Répit. »

la résolution de Mme Zecca disant :

« Le conseil communal souhaite que la municipalité développe son offre d'hébergement et d'accueil d'urgence, tout en le pérennisant à l'année, s'assure que le personnel y exerçant soit formé et bénéficie de bonnes conditions de travail.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :